



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 5 juin 2024

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA**, Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, ~~MICHEL Benoît~~, ~~VITRY Sandrine~~, ~~HAUVILLE Anne~~, ~~FARDOIT Jean~~, BIGNON Jérôme, DE LA HITTE Edouard, ~~BOURCET Benoît~~, STUMBOFF Richard, GORET Jasmy, ~~LECHAT Anne-Sophie~~, RETAILLÉ Claire

Excusés : MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, HAUVILLE Anne, LECHAT Anne-Sophie

Absents : FARDOIT Jean, BOURCET Benoît

Secrétaire de séance : RETAILLÉ Claire

Pouvoirs : MICHEL Benoît donne pouvoir à CASTEL Guillaume
HAUVILLE Anne donne pouvoir à STUMBOFF Richard
LECHAT Anne-Sophie donne pouvoir à GLORIA Fabrice
VITRY Sandrine donne pouvoir à RETAILLÉ Claire

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2024

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2024.

Demandes de subventions :

Il est rappelé qu'il est important que la commune participe au fonctionnement de ses associations. Les associations ayant un fort impact sur la vie communale sont subventionnées de façon plus importante.

M. le Maire donne lecture des subventions habituellement versées par la commune aux associations locales.

Mme RETAILLÉ nous indique que les Jeunes Agriculteurs de Mortagne-Bazoches-Moulins n'ont pas souhaité solliciter de subvention cette année car ils organisent la Fête de la Terre Départementale et que les besoins sont matériels.

Il a été rappelé que les associations Comice agricole, Les clochers de la Marche, l'Union commerciale et artisanale et l'association du Ball-trap Mouloinois sont en sommeil.

L'association Sam Football a demandé une subvention d'un montant de 1800 €.

M. Castel regrette que l'association Samfoot ne respecte pas les plannings de match et exige, de fait, des tontes du terrain non prévues.

M. Bignon rappelle que la commune prend en charge l'éclairage du terrain de foot : le coût de l'électricité ne cesse d'augmenter et met à disposition les tribunes. Notre terrain étant le seul éclairé, les matchs d'hiver se jouent tous à Moulins-la-Marche.

M. le Maire indique qu'il y a 140 joueurs actifs dans ce club mais peu d'enfants de Moulins.

Une demande de subventions exceptionnelle a été transmise par la Société des Courses afin de financer l'acquisition de photos pour l'exposition des 120 ans de Jean Gabin.

M. le Maire rappelle que les associations doivent solliciter une demande de subvention accompagnée d'un rapport financier.

Un courrier va être envoyé dans ce sens aux différentes associations qui sont subventionnées.

Sans demande de subvention et sans rapport financier, la subvention communale ne sera pas versée.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, l'attribution des subventions décidées comme ci-dessous :

Prévention routière	100
ACPG - CATM	100
Lutille (association contre l'illettrisme)	150
Club des bons vieux amis	200
Foyer socio-éducatif du collège	300
APE école maternelle et primaire	300
Lyre Mouloinoise	350
Comité de jumelage Schmitten	400
Secours Catholique	400
Sports Loisirs Culture	500
Union sportive école primaire	500
PEP de l'Orne Colo Apprenante	500
La Pétanque Mouloinoise	1000
Amicale des Sapeurs pompiers	1000
Amicale des jeunes Sapeurs pompiers	1000
SAM Football	1200
Fête des Potiers	1500
Société des Courses du Perche	1800

Divers

- La municipalité de Moulins-la-Marche a offert une gerbe de fleurs pour l'inhumation de M. Chevalier ancien Maire de Moulins. M. le Maire donne lecture de la carte de remerciement de Madame Chevalier et ses enfants.
- M. le Maire nous informe que la fête de la Maison Perce-Neige se tiendra le 28 juin 2024.
- M. Le Maire indique que la réception des travaux de la Rue Jean Gabin n'est pas encore effectuée : celle du lot n°1 est décalée à fin juin. Concernant le lot relatif à l'enrobé de la voie de roulement, nous avons constaté des problèmes de trous dans les enrobés. L'entreprise Toffolutti propose un carottage des trous, ce que refuse le département. Ce dernier souhaite un grattage de 5 cm et une réfection complète du tapis. Il y a aussi des soucis sur les tampons d'assainissement. L'entreprise Julien et Legault a encore des interventions à réaliser dont l'engazonnement.
- M. le Maire n'a pas de retour du Groupe Casino concernant la proposition d'acquisition de l'ancien magasin Vival. Une demande a été faite auprès de l'EPFN pour débloquer la situation.

Questions diverses

- Mme Retaillé évoque la fête de la musique : la tonnelle de la pétanque sera installée pour le DJ. Il y aura une restauration sur place.
Les enfants de l'école primaire, les élèves du cours de chant, les membres de la chorale, ceux de la Zumba, le Collectif Mi-Gratteurs et le DJ Eye's Night animeront cette soirée place de l'Eglise.
- M. Castel indique que le ponton de la mare est en cours de réfection par les agents du service technique accompagnés par M. Michel.
- M. Stumboff a remarqué que certains arbres nécessitent d'être taillés aux abords de la mare.

- Dans le cadre de la participation citoyenne il a été alerté sur des incivilités nocturnes, la Gendarmerie est alertée et prend en charge ce dossier.
- Il a également été alerté par rapport à une maison dont la toiture d'affaisse. Contact va être pris auprès du propriétaire.
- Mme Retaille annonce que la pose des panneaux d'adressage a commencé, cette opération va durer environ un mois.

Prochaine séance le 3 juillet 2024.

Levée de séance à 21h15

Le Maire,
Fabrice GLORIA

